29

Syndicat des eaux du Bas-Léon

Service public de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exercice
2020

Table des matières

RAPPEL DES OBLIGATIONS 3
RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE 3
RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES 4
CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP 5
1. Caractérisation technique du service 5
Protection de la ressource en eau 8
Volumes vendus au cours de l'exercice 9
Linéaire de réseaux de transport 9
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 10
2. Tarification de l'eau et recettes du service 10
Montants des recettes liées à la facturation de l'eau 11
3. Indicateurs de performance 12
Données relatives à la qualité des eaux distribuées 12
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 12
Les indicateurs de performance du réseau : 14
4. Financement des investissements 15
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire 15
Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette 15
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service 15
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service 15
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 15
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 16
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité 16
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée dans le cadre de la Loi OUDIN-SANTINI 16
6. Information de l'agence Loire Bretagne 16
CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020 17

RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « ***le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné***. »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"
- Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 - art.4

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le **Syndicat** assure la compétence production d'eau potable. Elle est distribuée aux châteaux d'eau des collectivités adhérentes via un réseau de transport. Une convention définit les conditions techniques et le taux de dilution éventuel avec les ressources propres des adhérents.

Adhérent du SMBL	Communes desservies	POPULATION INSEE 2018 en vigueur au 01/01/2021
CCPA	BOURG-BLANC, COAT MEAL, LANDEDA, LANNILIS, LE DRENNEC, LOC BREVALAIRE, PLABENNEC, PLOUGUERNEAU, PLOUGUIN, TREGLONOU, LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU, SAINT-PABU Plouvien	41 207
CCPI	MILIZAC-GUIPRONVEL PLOUDALMEZEAU BRELES, LANDUNVEZ, LANILDUT, PLOURIN, PORSPODER, ST RENAN	25 280
CCPL	PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES, GUISSENY, KERLOUAN, KERNILIS, KERNOUES, LANARVILY, LE FOLGOET, LESNEVEN, PLOUDANIEL, SAINT FREGANT, SAINT MEEN, TREGARANTEC, GOULVEN, PLOUIDER, PLOUNEOUR-TREZ	29 357
SIE SPERNEL	KERSAINT-PLABENNEC, SAINT-DIVY, SAINT-THONAN	4 889
TREFLEZ	TREFLEZ	962

La Communauté Lesneven - Côte des Légendes exerce la compétence eau potable depuis le 1/1/2020

Depuis le 1er janvier 2020, le Syndicat a pris en charge les achats d'eau à la Communauté Urbaine de Brest à partir de son feeder ouest « Ty Colo – Breles ». Il alimente désormais les communes de Saint Renan et le Syndicat de Chenal du Four.

La population desservie est de 101 695 habitants

Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

Le Délégataire est **SUEZ** depuis le 1er janvier 2017, en application d'un contrat d'affermage.

La durée du contrat est de 12 ans.

L'échéance normale du contrat est le 31 décembre 2028.

RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Un avenant N°2 au contrat de Délégation du Service d'eau potable a pris effet au 1er janvier 2020.
Il intègre au contrat les achats d'eau à Brest Métropole et son délégataire Eau du Ponant ainsi que les nouvelles ventes d'eau à la CCPI.

CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

Population des communes du syndicat (INSEE 2018)	**101 695**
Volumes facturés aux Collectivités (m³)	**4 305 689 m³**
Volumes produits (m³)	**3 658 200 m³**
Volumes importés (m³)	**709 562 m³**

Commentaire :

Les volumes vendus aux collectivités adhérentes augmentent sensiblement en 2020 après l'intégration des nouveaux points de livraison de Saint Renan et Brèles au périmètre du Syndicat. Ces 2 nouvelles ventes représentent 694 275 m³.

A structure comparable à celle de 2019, le volume facturé serait de 3 611 414 m³ soit une progression proche de 10%.

Le tableau ci-après reprend les volumes facturés au Collectivités adhérentes avec une reconstitution de l'historique des EPCI.

		2017	2018	2019	2020	
Adhérent du SMBL	**Communes desservies**	**VOLUME VENDU**	**VOLUME VENDU**	**VOLUME VENDU**	**VOLUME VENDU**	**2020/2019**
CCPA	BOURG-BLANC	33 144	52 973	70 771	131 799	*86%*
	COAT MEAL	30 573	30 200	30 190	36 536	*21%*
	LANDEDA	104 237	94 134	106 041	87 574	*-17%*
	LANNILIS	207 357	180 201	176 916	186 233	*5%*
	LE DRENNEC	144 639	143 357	137 363	137 398	*0%*
	LOC BREVALAIRE	8 448	9 123	8 330	0	*-100%*
	PLABENNEC	152 235	192 154	198 046	250 135	*26%*
	PLOUGUERNEAU	340 160	336 115	343 280	362 608	*6%*
	PLOUGUIN	83 005	72 078	99 072	107 370	*8%*
	PLOUVIEN	320 149	347 895	346 949	444 261	*28%*
	TREGLONOU	40 840	38 740	33 627	34 554	*3%*
	LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU, SAINT-PABU	23 483	31 972	41 201	39 229	*-5%*
		1 488 270	*1 528 942*	*1 591 786*	*1 817 697*	*14%*
CCPI	MILIZAC-GUIPRONVEL	94 912	139 494	120 477	58 690	*-51%*
	PLOUDALMEZEAU	310 172	322 538	362 012	378 707	*5%*
	BRELES, LANDUNVEZ,LANILDUT,PLOURIN,PORSPODER	4 620	7 757	4 434	329 859	*7339%*
	SAINT RENAN				388 137	
		409 704	*469 789*	*486 923*	*1 155 393*	*137%*
CCPL	PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	66 474	66 483	69 502	76 535	*10%*
	GUISSENY	127 169	116 335	176 276	187 015	*6%*
	KERLOUAN	136 887	132 723	137 479	155 609	*13%*
	KERNILIS	17 175	20 680	21 103	76 793	*264%*
	KERNOUES	6 518	4 258	0	0	

	LANARVILY	14 363	16 317	16 940	0	*-100%*
	LE FOLGOET	39 561	20 518	0	0	
	LESNEVEN	116 560	62 917	75 679	99 868	*32%*
	PLOUDANIEL	371 559	416 290	296 613	329 530	*11%*
	SAINT FREGANT	64 367	65 568	0	0	
	SAINT MEEN	31 960	34 146	33 805	0	*-100%*
	GOULVEN,PLOUIDER,PLOUNEOUR-TREZ	232 564	232 659	226 092	168 404	*-26%*
	TREGARANTEC	28 252	27 695	21 260	75 823	*257%*
SIE SPERNEL	KERSAINT-PLABENNEC,SAINT-DIVY,SAINT-THONAN	80 461	85 520	76 015	80 689	*6%*
TREFLEZ	TREFLEZ	66 884	62 934	68 102	82 333	*21%*
		3 298 728	**3 363 774**	**3 611 374**	**4 305 689**	***19,2%***

* Le Folgoet et Kernoes intégré à Lesneven
** Saint Frégant intégré à Guisseny
*** Loc Brévalaire et Lanarvily intégrés à Kernilis

GÉTUDES CONSULTANTS

Nature des ressources utilisées ; volumes prélevés et produits sur chaque ressource

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal	Volume prélevé 2019	Volume prélevé 2020
L'Aber Wrac'h Prise d'eau de Baniguel Usine de Kerlouron Kernilis	Eau de surface	12 000 m³/j	3 883 410 m³	4 049 120 m³
			Volume produit 2019	**Volume produit 2020**
			3 349 910 m³	3 658 200 m³

Commentaire :
85 % des volumes transportés ou distribués aux châteaux d'eau des adhérents sont pompés dans le l'Aber Wrac'h et proviennent de l'usine de production de Kerlouron.
Près de 391 000 m³ (10 %) des volumes prélevés ne sont pas distribués et correspondent aux eaux de services de l'usine (Purges de boues, eau de lavage des filtres et résines, …). Ces volumes perdus ont sensiblement baissé par rapport à 2019.

Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage…) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :
0 % : aucune action ;
20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
50 % : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral ;
80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

indice d'avancement de la protection de la ressource en eau pour la prise d'eau Baniguel: 100 %

Commentaire : Le comité de pilotage du bassin versant de l'Aber Wrac'h suit la mise en application de l'Arrêté préfectoral.

Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable

Le syndicat dispose d'une convention d'échange d'eau avec la structure voisine de Brest Métropole et a importé 15 % de l'eau distribuée à ses adhérents en 2020. L'eau importée est produite à l'usine de Pont ar Bled :

indice avancement de la protection de la ressource en eau pour la prise d'eau Pont ar Bledl: 80%

indice global d'avancement de la protection de la ressource en eau : 92 %

Volumes vendus au cours de l'exercice

Le graphique suivant montre l'évolution des volumes vendus aux adhérents :

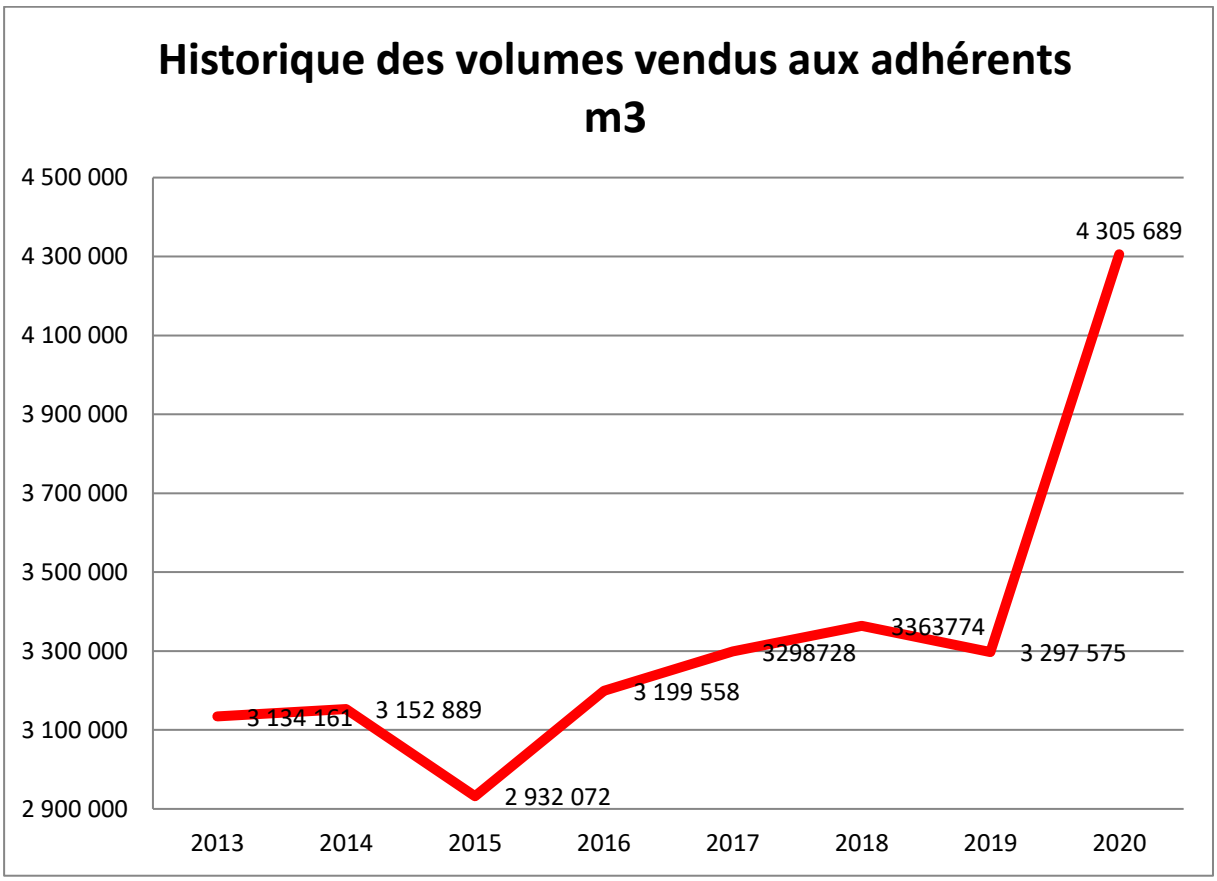

Commentaire : en 2020, les volumes vendus aux collectivités progressent sensiblement suite au rattachement des communes de St Renan et Brelès qui représente près de 710 000 m³.
A structure comparable à celle de 2019, le volume facturé serait de 3 611 414 m³

Linéaire de réseaux de transport

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Transport et interconnexion (ml)	180 572	180 572	180 569	175 388	175 436	175 436
Points de livraison	34	34	33	33	33	35
Transfert des éluats (ml)	12 519	12 519	12 519	12 519	12 519	12 519

Commentaire : Le diagnostic patrimonial réalisé par le Syndicat en 2018 a permis de fiabiliser les linéaires de réseau par géoréférencement et de mettre à jour le SIG.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées

$$taux\ moyen\ de\ renouvellement = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5\ x\ linéaire\ moyen\ du\ réseau}\ x\ 100$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé / an (ml)	0	0	0	0	0
Cumul linéaire renouvelé (ml)				0	0
Taux moyen de renouvellement					**0%**

Taux de renouvellement = 0 %

Commentaire : les premiers réseaux du syndicat ont été posés à la fin des années 1970 et ne devront être remplacés qu'à partir des années 2020 à 2040. Le syndicat a réalisé un diagnostic patrimonial suivi d'un schéma directeur dont les conclusions connues en 2018 n'ont pas indiqué d'urgence de renouvellement du réseau.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées

type de tarification	monôme (une seule part variable par mètre-cube)
fréquence de facturation	Trimestrielle
délibération sur le tarif définitif	**28 mars 2019**

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle du tarif de vente d'eau aux collectivités.

Tarifs en euros	Tarif 2014	Tarif 2015	Tarif 2016	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019 Nlle Usin	Tarif 2020
Part Délégataire							
Part fixe (St Renan + Brélès)	14682	14 789	14 898	14 658	14 810	15 103	0
Part variable par m³	0,4320	0,4502	0,435	0,3792	0,3802	0,4049	0,4275
Taxes							
TVA taux	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
Total Taxes par m³	0,024	0,0248	0,0239	0,0209	0,0209	0,0223	0,0235
Total TTC par m3	**0,4557**	**0,4750**	**0,4589**	**0,4001**	**0,4011**	**0,4272**	**0,4510**
Evolution n / n-1			-3,5 %	-12,8 %	+2,5 %	+6,5 %	+5,6%
Participation payée par les Collectivités adhérentes	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Part variable par habitant	3.42	3,42	3,42	3,42	3,42	3,58	2,2126
Part variable par abonnés	6.70	6,77	6,84	6,84	6,615	6,9311	6,1411
Part variable par m3	0.095	0,096	0,1045	0,1045	0,0933	0,09605	0,1227

Commentaire : A la suite du démarrage de la nouvelle usine et de la prise en charge des achats d'eau à Ty Colo pour alimenter la CCPI, le tarif 2020 du Délégataire a progressé.
L'arrêt de la dénitratation en cours d'année a permis de limiter l'augmentation de la part du délégataire.
Malgré ces évolutions, en 2020, le tarif du Délégataire reste inférieur à celui pratiqué en 2014
Le tarif 2020 du syndicat a évolué sur ses différents paramètres d'assiette population/abonnés/volumes. afin de prendre en compte les travaux de modernisation de l'usine ainsi que ceux d'interconnexion prévus en 2019/2021. La redevance prélèvement perçue par l'agence de l'eau est désormais intégrée dans la part variable proportionnelle au volume pour 0,0330 €/m³.

Montants des recettes liées à la facturation de l'eau

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégataire au titre de l'exécution de sa mission de production et transport, et d'autre part par la Collectivité au titre de la participation aux charges :

	Recettes 2017	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020
Produits nets pour le Délégataire	Exploitation: **1 244 115 €**	Exploitation: **1 261 401 €**	Exploitation: **1 407 397 €**	Exploitation : **1 960 494 €**
Produits nets pour le Syndicat	Participation aux charges : **980 800 €** Loyers. : **14 805 €**	Participation aux charges : : **996 163 €** Loyers. : **18 429 €**	Participation aux charges : **1 041 523 €** Loyers. : **16 080 €**	Participation aux charges : **1 071 982€** Loyers : **16 100 €**

Commentaire : les différentes recettes, pour la part du syndicat, sont issues du compte administratif de l'année considérée et celles affichées dans le CARE (Compte Annuel de résultat d'exploitation) pour le délégataire.

3. Indicateurs de performance

Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000habitants ou produit plus de 1000m3/j.

$$taux\ de\ conformité = \frac{nb\ de\ prélèvements\ réalisés - nb\ de\ prélèvements\ NC}{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés}\ x\ 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité aux limites de qualité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre total de bilans microbiologiques	13	14	12	13	12
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Indice de conformité microbiologique	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
Nombre total de bilans physico-chimiques	22	14	12	20	26
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0	1	0	0	0
Indice de conformité physico-chimique	**100%**	**93%**	**100%**	**100%**	**100%**

Commentaire :
Pour la neuvième année consécutive, les teneurs en nitrates dans l'eau brute sont conformes.
Dans l'Aber Wrac'h elles se stabilisent avec une valeur maxi de 44 mg/l, une valeur mini de 16 mg/l et une concentration moyenne de 32 mg/l en 2020.
Malgré la nouvelle filière de traitement, on notera deux dépassements aux références de qualité de l'eau traitée,

- sur le paramètre équilibre calco-carbonique le 3 mars 2020
- sur le paramètre COT le 3 novembre 2020

Outre les analyses obligatoires (ARS) le délégataire met en œuvre un programme d'autocontrôle.

Plusieurs dépassements aux limites et aux références de qualité ont été observés sur les mêmes paramètres lors de l'autocontrôle.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 (pour les services ayant la mission production), avec le barème suivant :

0	*absence de plans du réseau*	
10	*existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir…) et des dispositifs de mesure*	
15	*existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)*	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	*les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et,* ***pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux****, informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire*	10
+ 1 à + 5	*lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts*	5
+ 10	*l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose*	10
+ 1 à + 5	*un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; … ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts*	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :		
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) :		
+10	*le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie…) + servitudes instituée pour l'implantation des réseaux si nécessaire*	10
+ 10	*existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)*	10
+ 10	*identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite*	0
+ 10	*localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)*	10
+ 10	*mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)*	non
+ 5	*Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux…*	5

indice = 80 / 100

Commentaire : l'indice de connaissance n'est pas justifié par le Délégataire.
S'agissant d'un syndicat de production, l'indice maximal est de 100 points.

Les Grenelle de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisation.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.

Les indicateurs de performance du réseau :

L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement facturée aux collectivités
Pour les volumes de service (Vs) et pour travaux (Vt) sont autorisés :

•Les volumes de nettoyage des réservoirs, avec un maximum de 1/3 du volume total de l'ouvrage soit 0 $m^3/3 = 0$ m^3;
•Les volumes d'alimentation des analyseurs sur les réservoirs, avec un maximum de 600 m^3/an et par analyseur soit 0 m^3 ;
•Les volumes d'alimentation des presses étoupes des pompes de surpression, avec un maximum de 90 m^3/an et par pompe soit 0 m^3 ;
•Les volumes de vidange Vt des canalisations en cas de travaux, dans la limite de 1,5 fois le volume des conduites vidangées et sous réserve de la présentation et de l'acceptation du calcul de ces volumes par la Collectivité au moment des travaux.

Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$rendement\ du\ réseau = \frac{Vfacturés + Vservices + Vtravaux}{Vproduits + Vachetés}\ x\ 100$$

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Vf	3152889	2932072	3199558	3298728	3363774	3297575	4 305 689
Vt	0	0	0	0	0	0	0
Vs	0	0	0	0	0	0	0
Vp	3233790	2974990	3 207 970	3327820	3482782	3349910	3 658 200
Va	0	0	0	0	0	0	709 562
Rendement	97,50%	98,56%	99,74%	99,13%	96,58%	98,44%	98,58%

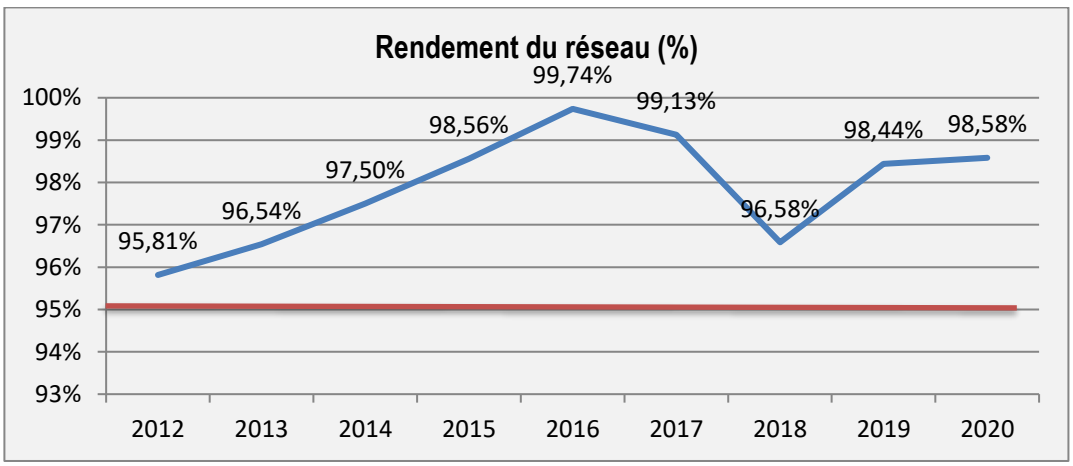

Commentaire : Le rendement de transport se stabilise à 98 % ce qui reste cohérent pour ce type de réseau. On rappellera que le rendement contractuel doit atteindre la valeur minimum de 95 % depuis 2017. Afin de maintenir ce niveau, le délégataire doit poursuivre sa politique de recherche de fuite et d'amélioration de la métrologie. L'indice ILp est de 0,97 m^3 perdu par jour et par km du réseau de transport.

4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Montant des travaux : **171 668 €**

Subvention : **288 000 €**

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette : 1 405 281 €
Annuité : 98 030 € capital + 20 240 € intérêts

Commentaire :

Le Syndicat a contracté fin 2018 un emprunt de 1 600 000 € sur une durée de 15 ans.

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissements : 426 396 €
Amortissement des subventions 84 197 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Les propositions d'amélioration du délégataire sont :

- Rénovation toiture et charpente des décanteurs
- Rénovation et extensions des vestiaires et sanitaires de l'usine de Kerlouron
- Mise en place d'un plan de circulation
- Reprise de l'étanchéité du local saturateur à chaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Le Syndicat a établi un programme chiffré pour la prise en compte des projets suivants pour les exercices 2021 et suivants :

-Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable prévue dans le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable « ST RENAN 1 » en partenariat avec Brest Métropole et la communauté de communes du Pays d'Iroise qui participent au financement.
-Fin des travaux sur la filiere de traitement de l'usine de Kerlouron
- Mise en œuvre d'une filière de traitement et de valorisation des boues (terres de décantation) produites par l'usine d'eau potable

-Curage des bassins de la prise d'eau de Baniguel
-Diagnostic des berges des réserves d'eau brute
- Entretien du patrimoine (Toiture des bâtiments, …)
- Sécurisation du réservoir de Saint Eloi
- Sécurisation de la canalisation au passage du pont de Tréglonou
- Etude sur le traitement des métabolites de pesticides
- Renouvellement du réseau de transport

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Néant

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée dans le cadre de la Loi OUDIN-SANTINI

En 2019,
Dans le cadre des dispositions prévues par les articles L1115-1 et L1115-1-1 du CGCT, la Collectivité a prélevé sur ses ressources la somme de 5 700 € au profit de :

- Association Amitié Madagascar Bretagne : 2 000.00€
- Association Echanges et Coopération: 2 000.00€
- Vivre à Bossomnoré : 1 200.00€
- Népal Bretagne : 500.00€

En 2020, le nouveau comité syndical a mis en place des critères d'éligibilité pour répondre au mieux aux demandes. L'instruction des demandes 2020 ont été reportées en 2021.

6. Information de l'agence Loire Bretagne

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire/ Président de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020

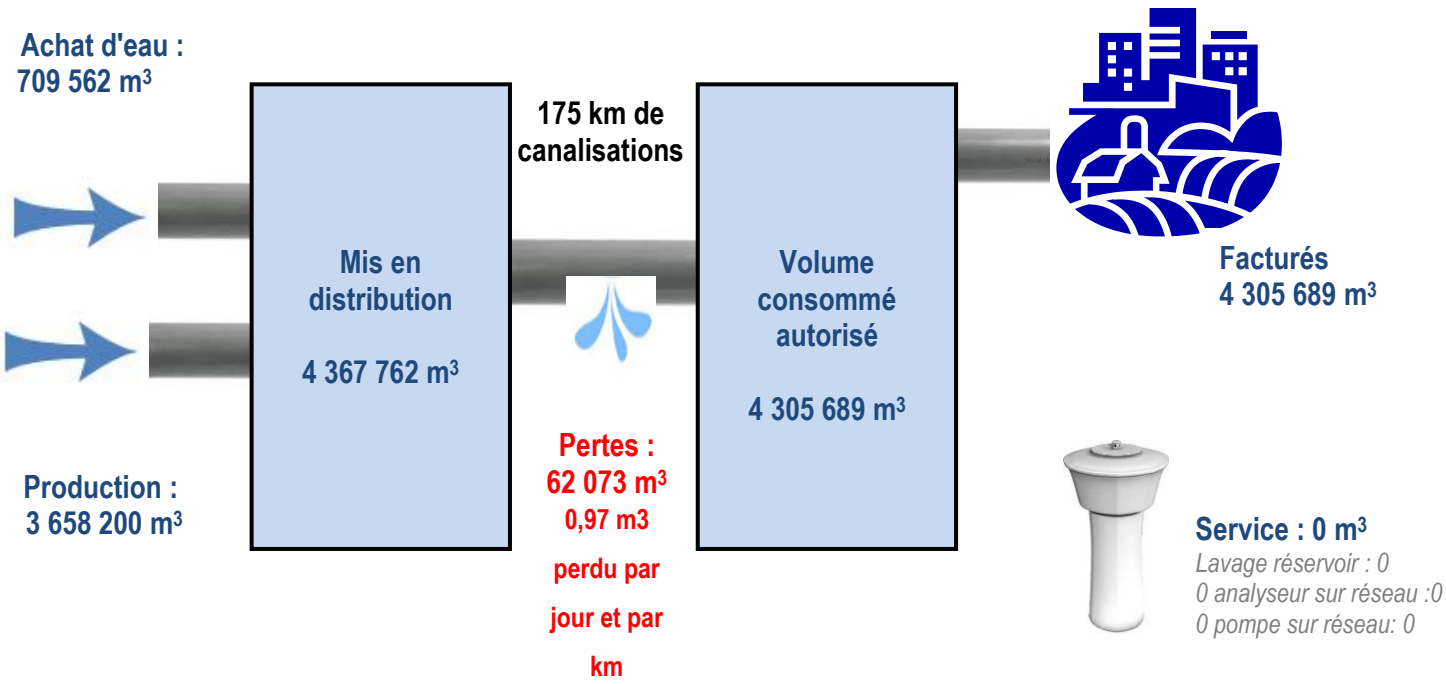

document élaboré avec le concours de
GÉTUDES CONSULTANTS

Fiche d'information qualité de l'eau 2020

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page : 1/10

TTP060130PSV0000001#37

Page : 1

Bilan 2020 de SYNDICAT DU BAS-LEON_ KERLOURON_
USINE DE KERLOURON

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi		Limite de qualité mini - maxi	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Aspect (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	14					
	Couleur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	14					
	Odeur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	14					
	Saveur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	14					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau (°C)	10,10	14,59	21,30	14			25,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (unité pH)	7,60	8,19	8,70	14		6,50	9,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore combiné (mg(Cl2)/L)	0,00	0,07	0,10	14					
	Chlore libre (mg(Cl2)/L)	0,40	0,76	1,30	14					
	Chlore total (mg(Cl2)/L)	0,40	0,83	1,40	14					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h (n/mL)	0,00	-	15,00	14					
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h (n/mL)	0,00	-	60,00	14					
	Bactéries coliformes /100ml-MS (n/(100mL))	0,00	-	0,00	14			0,00		
	Bact. et spores sulfito-réduc/100ml (n/(100mL))	0,00	-	0,00	14			0,00		
	Entérocoques /100ml-MS (n/(100mL))	0,00	-	0,00	14					0,00
	Escherichia coli /100ml - MF (n/(100mL))	0,00	-	0,00	14					0,00
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Coloration (mg(Pt)/L)	0,00	0,00	0,00	14			15,00		
	Turbidité néphélométrique NFU (NFU)	0,14	0,21	0,26	14			2,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Benzène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					1,00
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,50
	Dichloroéthane-1,2 (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					3,00
	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2 (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					10,00
	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					10,00
	Trichloroéthylène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					10,00
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES	Anatoxine A totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1,00
	Cylindrospermopsine totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1,00
	Microcystine-LR totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1,00
	Microcystine-RR totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1,00
	Microcystine-YR totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1,00
	Saxitoxine totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1,00
	Somme des microcystines analysées (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1,00

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page : 2

Page : 2

Bilan 2020 de SYNDICAT DU BAS-LEON_ KERLOURON_
USINE DE KERLOURON

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi		Limite de qualité mini - maxi	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Carbonates (mg(CO3)/L)	0,00	1,29	6,00	14					
	Equilibre calcocarbonique CH(2)O(4) (-)	0,00	1,50	2,00	4	1	1,00	2,00		
	Essai marbre TAC (°f)	6,70	8,93	9,90	4					
	Essai marbre TH (°f)	12,00	14,58	18,00	4					
	Hydrogénocarbonates (mg/L)	80,50	102,26	128,00	14					
	pH d'équilibre à la t° échantillon (unité pH)	8,08	8,16	8,20	4					
	pH (unité pH)	7,80	8,24	8,60	14		6,50	9,00		
	Titre alcalimétrique complet (°f)	6,60	8,00	9,00	14					
	Titre alcalimétrique (°f)	0,00	0,11	0,50	14					
	Titre hydrotimétrique (°f)	9,80	12,91	16,00	14					
FER ET MANGANESE	Fer total (µg/L)	0,00	4,58	9,80	4			200,00		
	Manganèse total (µg/L)	0,00	0,48	1,60	4			50,00		
MINERALISATION	Calcium (mg/L)	33,00	46,50	62,50	4					
	Chlorures (mg/L)	34,00	53,57	74,00	14			250,00		
	Conductivité à 25°C (µS/cm)	422,00	479,79	547,00	14		200,00	1 100,00		
	Magnésium (mg/L)	6,00	7,36	8,70	4					
	Potassium (mg/L)	3,30	4,26	5,30	4					
	Sodium (mg/L)	25,00	43,10	63,50	4			200,00		
	Sulfates (mg/L)	28,00	45,36	81,00	14			250,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	Aluminium total µg/l (µg/L)	82,00	113,11	142,00	9			200,00		
	Arsenic (µg/L)	0,00	0,18	0,70	4					10,00
	Baryum (mg/L)	0,02	0,02	0,02	4			0,70		
	Bore mg/L (mg/L)	0,02	0,02	0,03	4					1,00
	Cyanures totaux (µg(CN)/L)	0,00	0,00	0,00	4					50,00
	Fluorures mg/L (mg/L)	0,00	0,03	0,05	4					1,50
	Mercure (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					1,00
	Sélénium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					10,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total (mg(C)/L)	0,50	0,69	2,00	14	1		2,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4) (mg/L)	0,00	0,00	0,00	14			0,10		
	Nitrates/50 + Nitrites/3 (mg/L)	0,20	0,54	0,85	14					1,00
	Nitrates (en NO3) (mg/L)	10,00	27,21	43,00	14					50,00
	Nitrites (en NO2) (mg/L)	0,00	0,00	0,00	14					0,50
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité alpha globale en Ba/L (Bq/L)	0,00	0,00	0,00	4					

Agence Régionale de Santé Bretagne - - Département Santé-environnement TTP

document élaboré avec le concours de
GÉTUDES CONSULTANTS

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page

Page : 3

Bilan 2020 de SYNDICAT DU BAS-LEON_ KERLOURON_

USINE DE KERLOURON

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi		Limite de qualité mini - maxi	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité bêta attribuable au K40 (Bq/L)	0,09	0,12	0,15	4					
	Activité bêta globale en Bq/L (Bq/L)	0,00	0,00	0,00	4					
	Activité bêta glob. résiduelle Bq/L (Bq/L)	0,00	0,00	0,00	4					
	Activité Tritium (3H) (Bq/L)	0,00	0,00	0,00	4			100,00		
	Dose indicative (mSv/a)	0,00	0,00	0,00	4			0,10		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromates (µg/L)	0,00	1,00	4,00	4					10,00
	Bromoforme (µg/L)	1,20	5,40	8,80	4					100,00
	Chlorodibromométhane (µg/L)	5,10	12,10	18,00	4					100,00
	Chloroforme (µg/L)	0,00	4,07	12,20	4					100,00
	Dichlorobromométhane (µg/L)	1,70	6,95	14,70	4					100,00
	Trihalométhanes (4 substances) (µg/L)	13,00	28,50	58,00	4					100,00
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE	1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	1-(3,4-dichlorophényl)-urée (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	1-(4-isopropylphényl)-urée (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	2,6 Dichlorobenzamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	AMPA (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	DDD-2,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	DDD-4,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	DDE-2,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	DDE-4,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Desméthylisoproturon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Heptachlore époxyde cis (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,03
	Heptachlore époxyde trans (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,03
	Heptachlore époxyde (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,03
	Hexazénéthylène-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Linuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
MÉTABOLITES PERTINENTS	Atrazine-2-hydroxy (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Atrazine-déisopropyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Atrazine déséthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Terbuthylazin déséthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Acétochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Alachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Diflufenicanil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Napropamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page

Page : 4

Bilan 2020 de SYNDICAT DU BAS-LEON_ KERLOURON_

USINE DE KERLOURON

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi		Limite de qualité mini - maxi	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Carbetamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Dichlormide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Diméthénamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Isoxaben (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Métazachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Métolachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Napropamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Oxadixyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Propachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Propyzamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Pyroxsulame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Tébutam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	2,4-DB (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	2,4-D (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	2,4-MCPA (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	2,4-MCPB (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Dichlorprop (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Mécoprop (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Triclopyr (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
PESTICIDES CARBAMATES	Carbaryl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Carbendazime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Carbofenide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Carbofuran (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Chlorpropham (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Propamocarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Prosulfocarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Pyrimicarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Thiophanate méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
PESTICIDES DIVERS	Acétamiprid (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Aclonifen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Bentazone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Bifenox (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Bixafen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Boscalid (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10

Page : 1

Bilan 2020 de SYNDICAT DU BAS-LEON_ KERLOURON_
USINE DE KERLOURON

Paramètres	PARAM - Nom (Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi		Limite de qualité mini - maxi	
PESTICIDES DIVERS	Chloramtalopride (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Chlordécone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Chlormequat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Chlorothalonil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Clethodime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Clomazone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Cloryrifol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Clothianidine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Cycloxydime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Cyperméthrine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Dichlobénil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Dichloropropylène (1,3 total (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Diclofop méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Diflufénicanil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Diméthomorphe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Diquat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Ethofumésate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Fenamidone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Fenpropidin (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Fenpropimorphe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Fipronil et métabolites (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Flazasulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Fluroxypir (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Flurtamone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Flutolanil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Foramsulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Glufosinate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Glyphosate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Imazalil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Imidaclopride (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Indoxacarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Iprodione (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Isoxaflutole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Lenacile (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Mepiquat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10

Agence Régionale de Santé Bretagne - - Département Santé-environnement TTP

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION TTP-Pag

Page : 2

Bilan 2020 de SYNDICAT DU BAS-LEON_ KERLOURON_
USINE DE KERLOURON

Paramètres	PARAM - Nom (Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi		Limite de qualité mini - maxi	
PESTICIDES DIVERS	Mésotrione (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Métaldéhyde (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Métazachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Oxadixyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Picolinafène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Paraquat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Pencycuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Pendiméthalin (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Picloram (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Prochloraz (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Propoxycarbazone-sodium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Pymétrozine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Pyriméthanil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Quinoxyfen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Silthiofam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Spiroxamine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Tébuconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Thiaclopride (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Total des pesticides analysés (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,50
	Triflusuline (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS	Bromoxynil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Dicamba (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Pentachlorophénol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
PESTICIDES ORGANOCHLORES	Aldrine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,03
	DDT-2,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	DDT-4,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Dieldrine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,03
	Dimétachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Endosulfan alpha (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Endosulfan beta (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	Endosulfan total (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	HCH alpha+beta+delta+gamma (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	HCH alpha (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
	HCH beta (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page : 7/10

Page : 7

Bilan 2020 de SYNDICAT DU BAS-LEON_ KERLOURON_
USINE DE KERLOURON

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite de qualité mini - maxi
PESTICIDES ORGANOCHLORES	HCH delta (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	HCH gamma (lindane) (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Heptachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,03
	Hexachlorobenzène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Hexachlorocyclohexane (pesticide) (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Oxadiazon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
PESTICIDES STROBILURINES	Azoxystrobine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Kresoxim-méthyle (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
PESTICIDES SULFONYLURÉES	Amidosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Foramsulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Rimsulfuron-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Metsulfuron-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Nicosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Prosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Sulfosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Thifensulfuron-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Triflusulfuron-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Tritosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
PESTICIDES TRIAZINES	Ametryne (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Atrazine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Cyanazine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Flufenacet (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Métamitrone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Métribuzine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Simazine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Terbuthylazine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Terbutryne (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Triasonide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
PESTICIDES TRIAZOLES	Aminotriazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Cyproconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Epoxyconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Fenbuconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Flonicamid (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Metconazol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page : 8/10

Page : 8

Bilan 2020 de SYNDICAT DU BAS-LEON_ KERLOURON_
USINE DE KERLOURON

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite de qualité mini - maxi
PESTICIDES TRIAZOLES	Propiconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Prothioconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Tébuconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Tétraconazol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Triticonazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
PESTICIDES TRICETONES	Mésotrione (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Sulcotrione (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Clopdiuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Diuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Ethidimuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Iodosulfuron-méthyl-sodium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Isoproturon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Linuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Méthabenzthiazuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Métobromuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Triasulfuron-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	Chlorfenvinphos (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Chlorpyriphos éthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Dichlorvos (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Dimétholate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Dioxaphos (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	Fosthiazate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
PESTICIDES PYRETHRINOIDES	Cyperméthrine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10

2 non respects de limites ou de références de qualité ont été observés KERLOURON_

Date Prélèvement	Lieu du Prélèvement	Paramètre *	Valeur mesurée	Exigence de qualité non respectée
03/03/2020	KERMELO (USINE DE KERLOURON)	Equilibre calcocarbonique CFI/DTM	0: SANS OBJET	(référence de qualité minimale : 1 maximale : 2)
03/11/2020	KERMELO (USINE DE KERLOURON)	Carbone organique total	2,3 mg/C/L	(référence de qualité maximale : 2)

* Les eaux doivent être à l'équilibre calcocarbonique ou légèrement incrustantes. L'indice de l'équilibre calco-carbonique permet de définir le caractère agressif ou entartrant de l'eau. Le résultat de cette caractérisation est ici présenté de la façon suivante : 0 = << eau incrustante >>, 1 = << eau légèrement incrustante >>, 2 = << eau à l'équilibre >>, 3 = << eau légèrement agressive >> , et 4 = << eau agressive >>.